



2025

BILAN

COMPTE DE RÉSULTAT

ANNEXES

S O M M A I R E

BILAN

ACTIF

PASSIF

COMPTE DE RÉSULTAT

ANNEXE

NOTE 01

À

NOTE 11

BILAN ACTIF

POSTES	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
	Brut	Amo./Prov.	Net	
I <u>ACTIF IMMOBILISÉ</u>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>	332 476	135 392	197 084	244 063
Frais de développement	7 020	7 020	0	0
Marques,logiciels ; droits et valeurs similaires	325 456	128 372	197 084	244 063
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
SIRH	0	0	0	0
<i>Immobilisations corporelles</i>	124 336	98 140	26 196	19 331
Autres immobilisations corporelles	124 336	98 140	26 196	19 331
<i>Immobilisations financières</i>	29 146	0	29 146	29 146
Participations et créances rattachées	310	0	310	310
Autres immobilisations financières	28 836	0	28 836	28 836
TOTAL de l'actif immobilisé (I)	485 958	233 532	252 426	292 541
II <u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<i>Créances</i>	1 654 414	0	1 654 414	1 869 775
Créances clients, usagers et comptes rattachés	491 782	0	491 782	251 217
Autres créances	1 132 800	0	1 132 800	1 599 996
Charges constatées d'avance	29 832	0	29 832	18 562
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	13	0	13	13
<i>Disponibilités</i>	476 833	0	476 833	501 006
TOTAL de l'actif circulant (II)	2 131 260	0	2 131 259	2 370 794
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	2 617 218	233 532	2 383 686	2 663 334

BILAN PASSIF		
POSTES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	463 159	463 159
Fonds de dotation	457 347	457 347
Fonds statutaires	5 812	5 812
<i>Reserves :</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	292 679	292 679
<i>Report à nouveau</i>	16 853	0
<i>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</i>	20 716	16 853
TOTAL des fonds propres (I)	793 408	772 692
<i>Provisions pour risques</i>	234 436	178 074
Personnel	50 000	20 000
Versement mobilité	184 436	158 074
<i>Provisions pour charges</i>	90 480	117 750
Indemnités de départ à la retraite	90 480	117 750
TOTAL des provisions (II)	324 915	295 824
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	300 000	300 000
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	246 802	123 619
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	355 929	400 096
<i>Autres dettes</i>	64 106	32 208
<i>Produits constatés d'avance</i>	298 526	738 895
TOTAL des dettes (III)	1 265 363	1 594 818
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	2 383 686	2 663 334

COMpte de Résultat			
POSTES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	VARIATION (N)-(N-1)
Cotisations	1 843 262	1 772 390	70 872
Production vendue (biens et services)			
<i>Ventes de biens</i>	0	0	0
<i>Ventes de prestations de service</i>	2 325 740	2 207 833	117 908
Produits de tiers financeurs			
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>			
<i>Subventions</i>	457 702	361 986	95 716
<i>Dons manuels</i>	0	50 251	-50 251
<i>Contributions financières</i>	630 000	900 000	-270 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	72 877	32 661	40 216
Autres produits	66 587	166	66 421
<u>Total des produits d'exploitation (I)</u>	5 396 168	5 325 286	70 882
Variation des stocks	0	0	0
Autres achats et charges externes	1 658 347	2 047 556	-389 210
Impôts, taxes et versements assimilés	253 345	229 899	23 446
Salaires	2 371 497	2 072 907	298 590
Cotisations sociales	932 663	831 203	101 460
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	76 178	56 549	19 629
Dotations aux provisions	101 968	97 592	4 377
Autres charges	1 805	67	1 738
<u>Total des charges d'exploitation (II)</u>	5 395 802	5 335 772	60 030
1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	366	-10 486	10 853
Autres intérêts et produits assimilés	20 350	20 607	-257
<u>Total des produits financiers (III)</u>	20 350	20 607	-257
Intérêts et charges assimilés	0	0	0
<u>Total des charges financières (IV)</u>	0	0	0
2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	20 350	20 607	-257
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1+2)	20 716	10 120	10 596
<u>Total des produits exceptionnels (V)</u>	0	18 234	-18 234
<u>Total des charges exceptionnelles (VI)</u>	0	11 501	-11 501
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	6 733	-6 733
Impôts sur les sociétés (VII)	0	0	0
EXCÉDENT OU DÉFICIT (1 + 2 + 4 - VII)	20 716	16 853	3 863

ANNEXE - EXERCICE 2025

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels et comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat de manière à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fédération.

Ces informations ont été classées de façon suivante :

NOTE : 01 PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

NOTE : 02 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

NOTE : 03 TABLEAU DES PROVISIONS

NOTE : 04 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

NOTE : 05 ETAT DES CRÉANCES

NOTE : 06 ETAT DES DETTES

NOTE : 07 EFFECTIFS FÉDÉRATION ET FONDATION

NOTE : 08 REMUNERATION ET HONORAIRES

NOTE : 09 EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

NOTE : 10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NOTE : 11 AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

FEDERATION DE L'ARCHE EN France

La Fédération de L'Arche en France regroupe des associations régies par la loi de 1901 ayant pour but, dans l'esprit de la charte de L'Arche, de proposer une vie partagée aux personnes adultes avec un handicap mental par la création ou la gestion de foyers et services, dans le but de susciter des relations, de gagner en autonomie, d'exercer un travail ou une activité correspondant à leurs possibilités et de s'insérer dans la société.

Elle a pour but :

- d'appuyer les actions des associations membres et de les coordonner, notamment en créant des liens et une entraide entre les communautés de L'Arche en France et en soutenant l'action menée par L'Arche Internationale,
- de contribuer, notamment par apport de moyens immobiliers appropriés à l'aide matérielle dont elles ont besoin,
- de favoriser et de soutenir la création et le fonctionnement de toute nouvelle association dans la Zone France ou à l'étranger, adhérant à la charte de L'Arche et acceptée par la Fédération Internationale de L'Arche,
- de fournir les moyens pédagogiques appropriés de formation, de perfectionnement, et d'informations des assistants des associations membres,
- de représenter, toutes les fois qu'une action collective doit être exercée, les associations membres auprès des pouvoirs publics, des associations et organismes sociaux nationaux et internationaux et des tiers,
- de mettre à leur disposition les services techniques susceptibles de les aider sur les plans législatif et réglementaire, juridique, financier, fiscal, comptable et social,
- de faire connaître l'esprit, les objectifs et les activités de la Fédération et des Associations membres.

Au 31 décembre 2025, le réseau de L'Arche en France compte 40 communautés organisées en 6 régions.

Evénements marquants de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par plusieurs événements ayant eu un impact significatif sur les comptes :

- la fédération a bénéficié d'un soutien d'équilibre de la part de la fondation à hauteur de 740ke, au vu du résultat bénéficiaire, la fédération a décidé de renoncé à une partir de cette subvention pour 110ke.
- Le projet de mise en place d'un Dossier de l'Usager Informatisé lancé en septembre 2023 se poursuit avec des dépenses de 440k€ en 2025, couvertes par une subvention de la CNSA. Par ailleurs, la Fédération avait contracté un prêt de 300k€ auprès de la Fondation Les Amis de L'Arche pour couvrir le décalage de trésorerie entre les dépenses et les versements de la subvention. Ce prêt a fait l'objet d'un avenant ayant pour date de fin août 2026.

Evénements postérieurs à la clôture

A la connaissance de la Fédération, il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture.

Note 1 : PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements ANC 2018-06, 2020-08, 2022-06 le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Cette première application n'a pas d'impact significatif sur les comptes.

Les principales méthodes appliquées sont les suivantes :

I) Amortissements des immobilisations

Les taux et modes principaux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles (amortissement économique) sont les suivants :

Immobilisations corporelles et incorporelles	Taux	Mode
Logiciel	1/5	Linéaire
Frais de développement	1/5	Linéaire
Installations générales, agencements et aménagements	1/4 à 1/10	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1/3	Linéaire
Mobilier	1/3	Linéaire
Véhicule	1/5	Linéaire

II) Immobilisations financières

Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participations sont évalués à leur prix d'acquisition ou de souscription. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Prêts

Depuis la loi PACTE, la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) n'est plus obligatoire pour L'Arche en France. Le montant restant correspondant aux participations passées.

III) Provisions

Versement mobilité

Dans l'attente de la décision de l'URSSAF suite à une demande d'exonération du Versement Mobilité (VM) et de la régularisation des périodes passées, le montant des cotisations annuelles théoriques dues au titre de l'exercice a été provisionné pour 2025, en respect du principe de prudence.

L'assiette du versement de mobilité est constituée des rémunérations soumises à cotisations de Sécurité sociale. La fixation du taux relève du syndicat des transports pour l'Ile-de-France (Ile-de-France mobilités), soit 3,2% en 2025 pour PARIS 15^E.

Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les indemnités de départ à la retraite (IDR) sont calculées selon des hypothèses de départ, de taux d'actualisation et de turnover.

IV) Cotisations

Les cotisations appliquées aux associations affiliées comportent une part statutaire et une contribution au financement de ses missions fédérales.

Le montant total des cotisations dues au titre de l'année N est calculé sur la base du budget exécutoire de l'année N accordé par les financeurs entre février et juin de l'année N. Pour les dispositifs non médico-sociaux gérés par certaines associations (habitats inclusifs), le budget prévisionnel d'exploitation est retenu comme base de calcul.

Ce budget exécutoire n'étant connu par les communautés qu'entre février et juin de l'année N, deux appels de cotisations sont effectués par L'Arche en France :

- 1^{ier} appel : un acompte est demandé aux communautés en février de l'année N. Cet acompte correspond à 75% du montant appelé en année N-1 sur la base du budget exécutoire N-1.
- 2^{ième} appel : la demande de versement du solde de la cotisation est adressée aux communautés en juillet de l'année N. Ce solde est égal au total de la cotisation de l'année N (2,25% du budget exécutoire de l'année N) moins l'acompte versé en février.

Note 2 : TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	463 159				463 159
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves libres					0
Réserves pour projets de l'entité	292 679				292 679
Report à nouveau	0	16 853			16 853
Excédent ou déficit de l'exercice	16 853	-16 853	20 716	0	20 716
Situation nette	772 692	0	20 716	0	793 408
Dotations consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	772 692	0	20 716	0	793 408

Note 3 : TABLEAU DES PROVISIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE
Provision pour risques				
<i>Versement mobilité</i>	158 074	71 968	45 607	184 435
<i>Personnel</i>	20 000	30 000	0	50 000
<u>Provisions pour charges</u>				
<i>Provision pour départ à la retraite</i>	117 750	0	27 270	90 480
TOTAUX	295 824	101 968	72 877	324 915

Provision pour risques

Dans l'attente de la décision de l'URSSAF suite à une demande d'exonération du Versement Mobilité (VM) et de la régularisation des périodes passées, le montant des cotisations annuelles théoriques dues au titre de l'exercice a été provisionné pour 2025, en respect du principe de prudence. aussi, l'URSSAF ne pouvant régulariser au delà de 4 ans, la provision 2022 a été reprise.

La provision pour un risque sur le personnel a été augmentée de 30ke

Provision pour charges

L'hypothèse de calcul de la provision pour départ à la retraite est la suivante :

- départ à 65 ans
- taux d'actualisation de 3,96%
- turnover de 16,40%

L'indemnité de départ à la retraite correspond à l'indemnité légale.

Note 4 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS				VNC
Rubriques et postes	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025	Valeur brute au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2025
Immobilisation incorporelles	317 251	15 225	0	332 477	73 188	62 204	0	135 392	197 084
Frais de recherche et de développement	7 020	0	0	7 020	7 020	0	0	7 020	0
Marques, logiciels, droits et valeurs similaires	310 231	15 225	0	325 456	66 168	62 204	0	128 372	197 084
Immobilisations corporelles	103 497	20 839	0	124 336	84 166	13 974	0	98 140	26 196
Autres immobilisations corporelles	103 497	20 839	0	124 336	84 166	13 974	0	98 140	26 196
Immobilisations en cours	0	0	0	0					0
SIRH	0	0	0	0					0
Site internet	0	0	0	0					0
Immobilisations financières	29 146	0	0	29 146					29 146
Participations et Créances rattachées	10	0	0	10					10
Autres titres immobilisés	300	0	0	300					300
Autres immobilisations financières	28 836	0	0	28 836					28 836
TOTAL GÉNÉRAL	449 894	36 064	0	485 958	157 354	76 178	0	233 532	252 427

AUGMENTATIONS	36 064
Immobilisations incorporelles	
Site Internet	15 225
Immobilisations corporelles	
<u>Matériel de transport</u>	
Néant	
<u>Matériel de bureau et matériel informatique</u>	
Achats informatiques	20 839
<u>Mobilier</u>	
Néant	
Immobilisations en cours	
Néant	
Immobilisations financières	
Néant	

Note 5 : CRÉANCES ET RÉGULARISATION AU 31/12/2025

Créances et régularisations	Montant brut	Liquidité de l'actif		2024
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	
CRÉANCES	491 782	491 782	0	251 217
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>				
Ventes de biens ou de prestations de services				
Clients divers	39 511	39 511		13 786
Réseau Arche	452 270	452 270		237 431
AUTRES CRÉANCES	1 132 800	529 671	603 529	1 599 997
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>				
Fournisseurs débiteurs	15 060	15 060		1 864
Avances et acomptes versés sur commandes	51 717	51 717		55 673
<i>Personnel - Avances et acomptes</i>				
Rémunérations	18 031	18 031		19 310
Frais				
Avances permanentes	22 400		22 800	22 000
<i>Réseau Arche</i>				
Convention de trésorerie, Fondation "Les Amis de l'Arche"	580 729		580 729	471 493
<i>Débiteurs divers</i>				
CPAM	2 305	2 305		772
Chèques déjeuner	757	757		334
<i>Produits à recevoir</i>				
CNSA	441 801	441 801	0	1 028 551
COMPTES DE RÉGULARISATION	29 832	29 832	0	18 562
<i>Charges constatées d'avance</i>				
Assurances Bry	1 872	1 872		1 794
Digiforma	6 727	6 727		6 727
TDI Services	3 545	3 545		6 186
Le Cèdre	110	110		109
SIRH	16 978	16 978		3 746
PAROISSE SAINT AMBROISE	600	600		
TOTAL CRÉANCES ET RÉGULARISATION	1 654 414	1 051 285	603 529	1 869 776

Note 6 : DETTES ET RÉGULARISATION AU 31/12/2025

Dettes et régularisations	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif			2024
		à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de cinq ans	
Emprunts et dettes financières diverses	300 000	300 000	0	0	300 000
<i>Emprunts</i>					
Fondation Les Amis de L'Arche	300 000	300 000			300 000
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	246 802	246 802	0	0	123 619
<i>Fournisseurs</i>					
Achats de biens ou de prestations de services	61 840	61 840			95 121
Fournisseurs - Avances créditeurs	1 000	1 000			1 000
Réseau Arche	164 901	164 901			15 498
Factures non parvenues	19 061	19 061			12 000
DETTES FISCALES ET SOCIALES	355 929	355 929	0	0	400 096
<i>Personnel, charges à payer</i>					
Remboursement de frais	57	57			2 515
Dettes provisionnées pour congés à payer	134 612	134 612			117 727
Dettes provisionnées pour RTT	7 302	7 302			12 173
<i>Organismes sociaux</i>					
URSSAF	73 315	73 315			97 364
Malakoff - Retraite et prévoyance	20 457	20 457			32 281
Malakoff - Mutuelle	24 614	24 614			21 888
Axa	11 516	11 516			14 400
OPCO Santé	12 799	12 799			15 160
<i>Organismes sociaux, charges à payer</i>					
Charges sociales sur congés à payer	71 361	71 361			63 078
Charges sociales sur RTT	2 921	2 921			4 869
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>					
Prélèvement à la source	1 485	1 485			13 288
Taxe sur les salaires	-4 510	-4 510			5 353
AUTRES DETTES	64 106	64 106	0	0	32 208
<i>Créditeurs divers</i>					
Clients créditeurs	62 154	62 154			2 125
Compte courant Fondation Les Amis de L'Arche	0	0			27 848
Autres	1 952	1 952			2 235
COMPTES DE REGULARISATION	298 526	298 526	0	0	738 895
<i>Produits constatés d'avance</i>					
CNSA	298 526	298 526			738 895
TOTAL DETTES ET RÉGULARISATION	1 265 363	965 363	0	0	1 594 818

Note 7 : EFFECTIF DE L'ANNÉE 2025

Services Fédération	ETP 2025	ETP 2024
Direction et Administratif	3,97	1,55
Ressources humaines	2,44	3,44
Communication	4,96	6,21
Comptabilité	1,14	1,10
IT	0,86	1,80
Sous-total Siège	13,37	14,10
DUI	0,50	0,90
Coordination	8,26	8,16
Événements	0,38	0,91
Centre de formation	5,45	5,33
Sous-total Hors Siège	14,59	15,30
Total Fédération	27,96	29,40

Mis à disposition Fondation	ETP 2025	ETP 2024
Direction et Administratif	2,98	1,76
Collecte de fonds	13,85	11,77
Comptabilité	1,58	0,50
IT	0,46	0,10
Total Mis à disposition Fondation	18,87	14,13

Mise à disposition autres associations	ETP 2025	ETP 2024
Communautés-Resp. Collecte régionale	2,70	2,82
Total Mis à disposition autres associations	2,70	2,82

Total ETP	49,53	46,35
------------------	--------------	--------------

Note 8 : REMUNERATION ET HONORAIRES

Rémunérations :

Les dirigeants bénévoles ne perçoivent pas de rémunération, directe ou indirecte, pour leur activité de gestion et d'administration.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes (Cabinet Mazars), facturés au titre du contrôle légal des comptes 2025 et figurant au compte de résultat de l'exercice, sont de 8000 euros hors taxes,

Note 9 : ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU 31/12/2025

Les heures de présence des administrateurs en Conseil d'Administration ne sont pas considérées comme des contributions volontaires.

Ainsi, les Contributions Volontaires en Nature étant non significatives, elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels.

Note 10 : CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

EXERCICE 2025		
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	2025	2024
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
<i>Sur opérations de gestion</i>		
Cotisation 2023		18 234
<i>Sur opérations de gestion</i>		
Produits sur exercices antérieurs		
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
<i>Sur opérations de gestion</i>		
Charges sur exercices antérieurs		11 001
Divers		500
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	6 733

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 et à la suppression de la technique des transferts de charges, les produits initialement enregistrés dans ces comptes ont été reclassés en diminution des comptes de charges concernés comme indiqué ci-dessous :

Libellé	compte 2024	compte 2025	Montant 2025
Transfert de charges - prevoyance	791000	649000	26 689,20 €

Ces reclassements n'ont pas d'impact sur le résultat des exercices 2025 et 2024. Ils modifient uniquement la présentation des charges et des produits conformément au nouveau règlement.

Note 11 : ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Allemagne	02/10/2025	Personne morale	Facture	Direct	Virement	440,00
Allemagne	22/09/2025	Personne morale	Facture	Direct	Virement	220,00
Total - Suisse						660,00
TOTAUX						660,00